

# ?

## COMMENT SORTIR EN SÉCURITÉ EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE ?

Même si les situations quotidiennes peuvent être différentes de l'ordinaire en ce moment, les personnes **aveugles et malvoyantes peuvent continuer à sortir**.

Il est fortement recommandé d'emporter du **gel hydro alcoolique**.

### Au cours d'un déplacement accompagné en technique de guide



**La technique de guide** peut se pratiquer de la même manière, chacun devant se laver les mains avant et après et porter un masque. Le port de masque est obligatoire car la distance d'un mètre ne peut, de fait, pas être respectée.



Au cours du guidage le "sans-contact" n'est évidemment pas possible. Le port de gants jetables n'est ni agréable ni efficace et demande des procédures d'utilisation spécifiques.

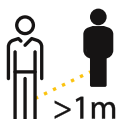


**L'hygiène des mains**, plusieurs fois renouvelée si cela est nécessaire, est d'autant plus importante que le guide peut avoir toussé dans le pli de son coude.



Pour éviter le contact peau à peau, le guide portera des manches longues en hiver. En été, le port d'un bandeau type bandana au-dessus du coude permettra de limiter le contact.

### Au cours du déplacement seul



Respecter les distances physiques qui sont imposées est difficile. Il peut être utile de **se signaler ou de demander de l'aide** pour s'assurer de leur respect. Lorsque la situation l'impose, il sera utile de rappeler à son interlocuteur ou à l'entourage son impossibilité à évaluer la bonne distance physique. **Un guidage à la voix** sera utile pour s'assurer de son bon positionnement, trouver l'entrée d'un magasin...

Au cours du déplacement, s'il y a des besoins impératifs de toucher (ouverture de porte, toucher un interrupteur) il est recommandé d'**utiliser la main non-dominante** et/ou de se désinfecter les mains après.

### Après le déplacement



Il est recommandé de laisser les chaussures à l'extérieur du logement, d'éviter de plier la canne pour diminuer les manipulations, de désinfecter sa poignée et le téléphone portable, surtout s'il a été manipulé au cours du déplacement.

Retrouvez plus d'informations sur :

[www.aveuglesdefrance.org](http://www.aveuglesdefrance.org)

Avec le soutien de :

**SENSGENE** | FILIÈRE DE SANTÉ MALADIES RARES  
Maladies Rares Sensorielles

